

# Devoirs faits 2020 2021

mardi 9 mars 2021, par [Nicolas BERNARD](#)

Madame, Monsieur,

Le dispositif « Devoirs faits », mis en place par le ministère de l'Education nationale, vise à offrir un accompagnement aux devoirs pour tous les élèves au de l'établissement.

Ce dispositif permet d'apporter une aide à chaque élève pendant le temps d'école, indépendamment de la possibilité pour chaque famille d'aider son enfant. Les séances, inscrites sur l'emploi du temps, sont encadrées par des volontaires et permettent aux élèves de rentrer chez eux « devoirs faits ».

Dés octobre, « Devoirs Faits » débutera.

Afin de permettre une meilleure programmation de la ou des séances, veuillez inscrire votre enfant en complétant le coupon-réponse transmis par le professeur principal et à lui retourner au plus tard le 02 octobre.

Attention : Les heures sont majoritairement inscrites sur PRONOTE exception faite des classes où selon le nombre de participants, un créneau reste à déterminer.

Cordialement,

La Direction